



Contrat de travail non respecté

Par amina

Bonjour,

J'étais en fin de contrat en mars en cdd on m'avait proposé d' être renouvelé un an j'ai quitté ce denier car j'en avais trouvé un autre en cdi et je devais commencer le nouveau travail fin Mars. Suite à la pandémie mon nouveau employeur m'a envoyé un mail ou il stipule que ma prise de poste se fera décalé au 1 Mai, semaine passée il m'a appelé pour m'informer que je vais commencer là semaine prochaine et qu'il m'envoie par mail le nouveau contrat. J'ai bien reçu le nouveau contrat mais il décale mon contrat pour une prise de poste au 1 septembre !!!!! J'ai nos échanges de mail, donc ma question est que puis je faire juridiquement car je ne peux demeurer aussi longtemps sans salaires.